

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 2 octobre 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 29, 30 septembre et 1^{er} octobre 2014

2014 DVD 1079 Expérimentation de nouveaux services liés à l'instrumentation d'emplacements spécifiques de la bande de stationnement à Paris (12^{ème}). Convention d'occupation du domaine public avec la société Park 24.

M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 16 septembre 2014, par laquelle Madame la Maire de Paris lui demande de bien vouloir l'autoriser à signer la convention d'occupation temporaire du domaine public dans le cadre d'une expérimentation à Paris (12^{ème}) avec la société Park 24 ;

Vu l'avis du conseil du 12^{ème} arrondissement en date du 15 septembre 2014 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe NAJDOVSKI au nom de la 3^{ème} Commission,

Délibère :

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec la société Park 24 la convention d'occupation du domaine public jointe en annexe de la présente délibération et ne donnant pas lieu au paiement d'une redevance.